



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 6 décembre 2023

Délibération du CA n°23/41

Objet : sortie d'inventaire de mobiliers – restaurant Jussieu

Document joint : néant

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu les articles L3211-17 et suivants, et R3211-40 et R3211-42 du code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Crous de Lyon en date du 28 juin 2023 ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 3 octobre 2022 ;

Exposé des motifs :

Le restaurant Jussieu a fermé.

Il est proposé de procéder à la sortie de l'inventaire des biens suivants et à leur cession à titre gratuit :

Dénomination	Localisation	Date d'acquisition	Valeur nette comptable	N° de registre d'inventaire	Vente / destruction
2 fours mixtes gaz 20 niveaux	Restaurant JUSSIEU	17/06/2015	10 251,62 €	2 015,075	Cession par convention gratuite

Article unique :

Le Conseil d'administration décide d'autoriser la cession et la sortie d'inventaire des biens listés dans le tableau ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à la majorité //l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 16
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 16
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 12 décembre 2023
Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

Gabriele FIONI